

PAR COURRIEL

Québec, le 24 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 octobre 2025, le député de Rosemont a déposé une pétition à l'Assemblée nationale demandant que les ressortissants de Gaza titulaires d'un visa de résidence temporaire puissent accéder au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) après la fin de couverture de trois mois offerte par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI).

Il importe de rappeler que le visa de résidence temporaire est un document officiel, délivré par un bureau des visas et apposé dans le passeport, qui atteste du respect des exigences d'admission au Canada. Ce visa n'est pas spécifique aux ressortissants de Gaza et ne constitue pas une autorisation permettant à la RAMQ d'identifier les bénéficiaires d'une dérogation temporaire. Une telle mesure créerait une iniquité avec d'autres titulaires de ce visa, en plus de comporter des risques importants de fraude ou d'erreurs.

En raison des considérations légales et administratives exposées ci-dessus, le gouvernement du Québec ne prévoit pas accorder l'accès au régime d'assurance maladie aux ressortissants de Gaza titulaires d'un visa de résidence temporaire. Par contre, sachez que le gouvernement du Québec est pleinement conscient des difficultés vécues par ces personnes et demeure sensible à leur situation.

... 2

À cet égard, en octobre 2024, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean-François Roberge, a invité son homologue fédéral de l'époque, monsieur Marc Miller, à prolonger la couverture du Programme fédéral de santé intérimaire pour les ressortissants de Gaza. Ce programme, déjà en place pour les demandeurs d'asile et réfugiés confrontés à des vulnérabilités similaires, offre une couverture bien au-delà des trois mois actuellement accordés aux ressortissants de Gaza.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-02067-005